



GUIDE FISCAL



POUR QUE VOUS ET VOTRE
FAMILLE PUISSIEZ ÉPARGNER PLUS



**JACQUES
GOURDE**

VOTRE DÉPUTÉ FÉDÉRAL

Lévis-Lotbinière

UN MESSAGE DE VOTRE DÉPUTÉ

Les Conservateurs ont toujours reconnu qu'il est important de vous permettre de garder une plus grande part de votre argent durement gagné. À titre d'opposition officielle du Canada, notre caucus conservateur est fier des mesures d'allègement fiscal prises quand nous formions le gouvernement. En fait, nous avons réduit le fardeau fiscal à plus de 200 reprises, permettant à une famille canadienne moyenne d'épargner plus de 6 600 \$ par année. Cela comprend environ 2,7 milliards de dollars par année en allègement fiscal ciblé pour les aînés et les pensionnés.

Malheureusement, le gouvernement libéral a déjà pris des mesures pour augmenter les taxes et les impôts et a promis d'autres hausses fiscales.

Ce sera bientôt le moment faire nos déclarations de revenus, et j'aimerais aider votre famille à profiter de toutes les importantes initiatives fiscales que nous nous efforçons de protéger.

N'hésitez pas à communiquer avec mon bureau si vous avez des commentaires ou des questions.

Sincères salutations,
Jacques Gourde, votre député fédéral
Lévis-Lotbinière

Pour contacter l'Agence du revenu du Canada
1-800-267-6999 ou visitez son site internet
au www.cra-arc.gc.ca.

GOURDE
JACQUES, DÉPUTÉ
LÉVIS-LOTBINIÈRE

2677 ROUTE LAGUEUX
LÉVIS, QUÉBEC, G6J 1B7
JACQUES.GOURDE.A1@PARL.GC.CA

TÉL.:418-836-0970
TÉLÉC.:418-836-6177



LÉGENDE



ARGENT



SANTÉ



REVENU



FAMILLE



GARDEZ LES REÇUS

TABLE DES MATIÈRES

UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR TOUS LES CANADIENS

| | |
|--|---|
| Déductions pour frais médicaux | 4 |
| Crédit pour la Taxe sur les produits et services (TPS) | 4 |
| Crédit d'impôt pour le transport en commun | 4 |
| Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) | 5 |
| Économies à la frontière..... | 5 |
| Super crédit pour premier don de bienfaisance..... | 5 |

UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES FAMILLES

| | |
|--|---|
| Crédit d'impôt pour frais d'adoption..... | 6 |
| Prestation fiscale canadienne pour enfants et Supplément de la prestation nationale pour enfants | 6 |
| Prestation pour enfants handicapés et Régime enregistré d'épargne-invalidité | 6 |
| Déduction des dépenses pour la garde d'enfants | 7 |
| Montant pour aidants naturels et Crédit d'impôt pour aidants familiaux | 7 |
| Crédit d'impôt pour manuels et Exemption pour les bourses d'études et d'entretien | 7 |
| Prestation universelle pour la garde d'enfants | 8 |
| Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et Crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants | 8 |
| Baisse d'impôt pour les familles | 9 |

UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES AÎNÉS

| | |
|---|----|
| Doublement du Montant pour revenu de pension | 9 |
| Augmentation du Montant en raison de l'âge..... | 10 |
| Augmentation de l'âge limite pour la conversion des REER en FERR..... | 10 |
| Fractionnement du revenu de pension..... | 10 |

UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

| | |
|---|----|
| Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation | 11 |
| Régime d'accession à la propriété | 11 |

UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES TRAVAILLEURS ET LES CRÉATEURS D'EMPLOI

| | |
|---|----|
| Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises..... | 12 |
| Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis | 12 |
| Allègement fiscal pour les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs | 13 |
| Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires | 13 |
| Crédit pour les frais de repas des conducteurs de grands routiers | 13 |
| Déduction pour outillage des gens de métier..... | 13 |
| Crédit d'impôt pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage..... | 14 |
| Régimes de pension agréés collectifs..... | 14 |
| Montant canadien pour l'emploi | 14 |
| Prestation fiscale pour le revenu de travail..... | 14 |

Tous les modèles utilisés dans cette publication ont été choisis à des fins illustratives uniquement.



Un allégement fiscal pour tous les Canadiens

Notre caucus conservateur a toujours traité l'allégement fiscal en priorité. Quand nous formions le gouvernement, nous avons supprimé l'obligation de plus d'un million de Canadiens à faible revenu des rôles d'imposition. Nous avons augmenté le montant que tous les Canadiens peuvent gagner avant de payer de l'impôt fédéral et nous avons réduit le taux d'imposition le moins élevé à 15 %. Sous les Conservateurs, le fardeau fiscal fédéral a été à son plus bas niveau en un demi-siècle.

Malheureusement, le plan du nouveau gouvernement libéral ne pourra être financé que par une augmentation du fardeau fiscal. Poursuivez votre lecture pour savoir quelles initiatives fiscales ont déjà été – ou risquent d'être – abolies par le gouvernement libéral.

DÉDUCTIONS POUR FRAIS MÉDICAUX



Notre caucus conservateur vous a aidés à répondre à vos besoins en matière de santé en élargissant la déduction des frais médicaux. Le crédit s'applique à une vaste gamme de dépenses, des services de soins à domicile, à la chirurgie au laser pour les yeux, en passant par les appareils orthopédiques. Les Conservateurs ont allongé la liste des dépenses, notamment pour inclure les coûts liés à certains types d'animaux-guides (p. ex. les chiens d'alerte pour diabétiques). Le montant pouvant être réclamé est le total des dépenses engagées, auquel on soustrait 2 208 \$ ou 3 % du revenu (selon le montant le moins élevé). Aucune limite ne s'applique au montant des frais admissibles qu'un contribuable peut réclamer pour lui-même, un conjoint, un conjoint de fait ou un enfant de moins de 18 ans.

CRÉDIT POUR LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)



N'oubliez pas le crédit pour la TPS ! Ce crédit est un paiement trimestriel libre d'impôt qui aide les particuliers et les familles à revenu modeste à récupérer une partie ou la totalité de la TPS qu'ils paient.

Si vous avez un conjoint ou un conjoint de fait, un seul d'entre vous peut recevoir le crédit. Quand vous ferez votre déclaration de revenus pour 2015, l'ARC déterminera votre admissibilité et informera ceux qui ont droit au crédit.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE TRANSPORT EN COMMUN



Les Canadiens qui choisissent le transport en commun font le bon choix pour leur portefeuille et pour l'environnement.

Les usagers du transport en commun peuvent réclamer un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 15 % du coût de leur laissez-passer mensuel ou annuel. Par exemple, si vous achetez un laissez-passer de 100 \$ par mois, vous pouvez économiser plus de 180 \$ par année. **Cela représente près de deux mois de transport gratuits.**

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

RÉDUIT EN 2016



Les Canadiens ont beaucoup de raisons d'épargner pour l'avenir, que ce soit pour faire des rénovations domiciliaires, pour planifier leur retraite, ou même pour payer des frais médicaux. Le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) peut aider tous les Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers à court et à long termes.

Le CELI est un compte d'épargne enregistré flexible offert à tous les Canadiens de 18 ans et plus. Les revenus de placement, ce qui comprend les gains en capital, générés par le compte ne sont pas imposables, tout comme les retraits. Les Canadiens peuvent cotiser jusqu'à 5 500 \$ par année et les droits inutilisés sont reportés à l'année suivante. Par exemple, si Jean était admissible à un CELI en janvier 2015 et y a versé 5 000 \$ cette année-là, il pourra déposer 10 500 \$ en 2016 (soit les droits inutilisés de 5 000 \$ en 2015 que l'on additionne au plein montant de 5 500 \$ pour 2016).

Il importe de se rappeler que l'argent retiré ne peut être redéposé que la même année s'il vous reste des droits de cotisation à un CELI. Si vous avez utilisé tous vos droits de cotisation, vous devez attendre l'année civile suivante pour cotiser de nouveau. Par exemple, si France a utilisé tous ses droits de cotisation et retire 1 000 \$ en avril 2015, elle ne pourra pas redéposer cette somme de 1 000 \$ avant janvier 2016 au plus tôt.

Note importante : Le gouvernement libéral réduit la limite de cotisation annuelle de 10 000 \$ à 5 500 \$ à compter du 1er janvier 2016.

Contactez votre institution financière pour en savoir plus sur les règles régissant cet important outil d'épargne.

ÉCONOMIES À LA FRONTIÈRE



Il est essentiel pour les familles canadiennes et pour notre économie que la frontière entre le Canada et notre plus gros partenaire commercial, les États-Unis, soit la plus efficace possible. C'est pourquoi notre caucus conservateur a augmenté les limites d'exonération fiscale pour les voyageurs canadiens.

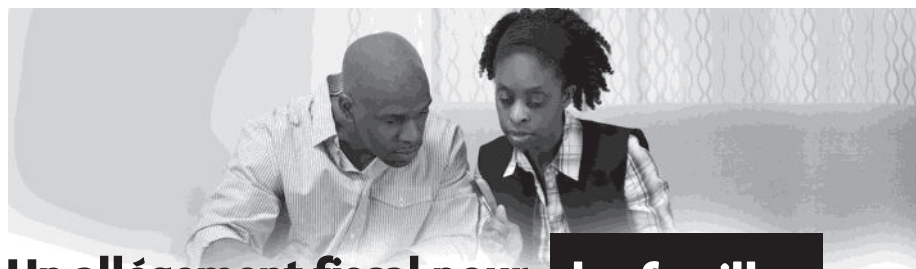
Les résidents qui retournent au Canada après une absence d'au moins 24 heures sont exemptés des droits et des taxes sur 200 \$ des biens achetés à l'étranger. La limite de ceux qui rentrent au pays après une absence d'au moins 48 heures est de 800 \$. De plus, les Canadiens peuvent louer un véhicule aux États-Unis pour rentrer au Canada. Les taxes seront éliminées sur ces véhicules pour les Canadiens qui ont été absents du pays pendant au moins 48 heures.

SUPER CRÉDIT POUR PREMIER DON DE BIENFAISANCE



Notre caucus conservateur a créé le Super crédit temporaire pour premier don de bienfaisance (SCPD) afin d'encourager les nouveaux donateurs. Le SCPD augmente la valeur du Crédit d'impôt fédéral pour dons de bienfaisance de 25 points de pourcentage si le contribuable ou son conjoint n'a pas fait de réclamation depuis 2007.

Les donateurs reçoivent un crédit de 40 % pour les dons de 200 \$ ou moins, et un crédit de 54 % pour la partie des dons excédant 200 \$, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. (Note : Le nouveau crédit ne peut être réclamé qu'une seule fois pour les années d'imposition 2013-2017.)



Un allégement fiscal pour les familles

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS D'ADOPTION



Dans le but de mieux aider les parents à supporter les coûts d'adoption d'un enfant, notre caucus conservateur a amélioré le Crédit d'impôt pour frais d'adoption quand nous formions le gouvernement.

C'est un crédit d'impôt non remboursable de 15 % permettant aux parents adoptifs de réclamer des dépenses admissibles liées à l'adoption d'un enfant de moins de 18 ans. Les Conservateurs ont augmenté le montant maximal à 15 000 \$ par enfant. Comme ce crédit est indexé en fonction de l'inflation, le montant des dépenses admissibles pour l'année d'imposition 2015 a augmenté à 15 255 \$.

PRESTATION FISCALE CANADIENNE POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS



Les familles à faible revenu continuent à bénéficier de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE).

Quand nous formions le gouvernement, notre caucus conservateur a augmenté les deux prestations, permettant aux familles qui, par le passé, n'étaient pas admissibles de faire plus d'économies. Par exemple, une famille à faible revenu avec deux enfants peut recevoir des prestations maximales annuelles de 7 237 \$.

Note importante : La Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants sont en péril, car le gouvernement libéral a dit qu'il allait les modifier le plus rapidement possible.

PRESTATION POUR ENFANTS HANDICAPÉS ET RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ



Les familles qui prennent soin d'un enfant de moins de 18 ans souffrant d'un handicap physique ou mental grave et prolongé vont bénéficier de la Prestation pour enfants handicapés. La prestation annuelle maximale a été augmentée à 2 695 \$. Ainsi, environ 220 \$ par mois peuvent être réclamés pour chaque enfant admissible.

Notre caucus conservateur a également créé le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) afin d'offrir un soutien à plus long terme aux familles. Le REEI aide à assurer la sécurité financière des enfants quand les parents ne peuvent plus en prendre soin.

Au fil des ans, nous avons apporté des améliorations au REEI, notamment une plus grande flexibilité pour les retraits et l'élargissement de la définition de la personne pouvant être titulaire du régime.

AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMAL ANNUEL

DE LA PRESTATION POUR ENFANTS HANDICAPÉS À 2 695 \$

DÉDUCTION DES DÉPENSES POUR LA GARDE D'ENFANTS



Il n'est jamais facile de s'occuper d'un enfant, surtout quand on jongle avec d'autres responsabilités comme le travail ou les études. C'est pourquoi les parents peuvent déduire de leur revenu les dépenses pour la garde d'enfants.

Il s'agit des montants payés pour que quelqu'un s'occupe d'un enfant admissible afin de gagner un revenu de travail, d'exploiter une entreprise, seul ou avec un associé, de faire des études ou de faire de la recherche.

Afin de mieux tenir compte des coûts de garde d'enfants, les Conservateurs ont augmenté les limites des montants pouvant être réclamés par les parents, soit de 7 000 \$ à 8 000 \$ pour chaque enfant de moins de sept ans, de 4 000 \$ à 5 000 \$ pour chaque enfant de 7 à 16 ans (et pour chaque enfant handicapé de plus de 16 ans), et de 10 000 \$ à 11 000 \$ pour les enfants admissibles au Crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ces nouvelles limites entreront en vigueur à l'année d'imposition 2015.

AUGMENTATION DE LA DÉDUCTION POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

MONTANT POUR AIDANTS NATURELS ET CRÉDIT D'IMPÔT POUR AIDANTS FAMILIAUX



Prendre soin d'une personne à charge ayant une invalidité physique peut être difficile, à la fois sur les plans émotif et financier. C'est pourquoi les Canadiens peuvent continuer à réclamer le Montant pour aidants naturels, et c'est pourquoi notre caucus conservateur a créé le Crédit d'impôt pour aidants familiaux.

En tout temps en 2015, si vous avez tenu (seul ou avec quelqu'un d'autre) un logement qui constituait votre lieu de résidence et celui d'une personne que vous soutenez (le conjoint ou le conjoint de fait n'est pas considéré comme une personne à charge à cette fin), vous pouvez réclamer un montant maximal de 4 608 \$ au titre du Montant pour aidants naturels, pour chaque personne à charge admissible.

Le Crédit d'impôt pour aidants familiaux permet aux personnes qui prennent soin de personnes à charge handicapées de réclamer un montant plus élevé au titre d'autres crédits liés aux personnes à charge. Le Crédit d'impôt pour aidants familiaux est un crédit de 15 % applicable à un montant de 2 093 \$.

RÉCLAMATION D'UN MONTANT MAXIMAL DE **4 608 \$**
POUR CHAQUE PERSONNE À CHARGE ADMISSIBLE

CRÉDIT D'IMPÔT POUR MANUELS ET EXEMPTION POUR LES BOURSES D'ÉTUDES ET D'ENTRETIEN



Crédit d'impôt pour manuels et Exemption pour les bourses d'études et d'entretien
Il devrait être facile de faire des études. Les étudiants canadiens travaillent fort pour avoir de bonnes notes, tout en payant leurs études.

C'est pourquoi les étudiants qui travaillent fort peuvent continuer à déduire leurs bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien de leur revenu. Les étudiants et les familles peuvent également continuer à rendre l'éducation postsecondaire plus abordable et plus accessible avec le Crédit d'impôt pour manuels.

Ce ne sont que quelques-unes des façons dont les étudiants canadiens peuvent réaliser leurs rêves et leur plein potentiel.

RENDRE L'ÉDUCATION PLUS ABORDABLE

PRESTATION UNIVERSELLE POUR LA GARDE



Être parent suppose des choix. Notre caucus conservateur a toujours pensé que les parents sont les mieux placés pour savoir ce qui convient à leurs enfants. C'est pourquoi nous avons non seulement créé la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), mais l'avons améliorée et élargie.

Les familles reçoivent 1 920 \$ par année pour chaque enfant de moins de six ans. Les parents qui ont des enfants de 6 à 17 ans reçoivent jusqu'à 720 \$ par année, par enfant. Ces montants sont en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

La PUGE permet aux parents de décider ce qui convient le mieux à leurs enfants. Plutôt que d'essayer d'imposer une approche universelle en matière de garde d'enfants, la PUGE permet aux parents de choisir comment dépenser leur argent, que ce soit pour les coûts de garde traditionnelle comme la garderie ou le gardiennage à domicile, ou d'autres coûts comme les frais d'inscription à des programmes, les fournitures scolaires ou les vêtements. Qu'ils choisissent d'inscrire leurs enfants dans une garderie, de les faire garder par un proche ou de rester à la maison, les parents sont responsables de ces décisions.

Note importante : La Prestation universelle pour la garde d'enfants est en péril, car le gouvernement libéral a dit qu'il allait l'abolir le plus rapidement possible.

JUSQU'À **1 920 \$** PAR ANNÉE POUR CHAQUE ENFANT DE MOINS DE 6 ANS ENFANT

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS ET CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES DES ENFANTS



Notre caucus conservateur sait qu'en participant à des activités sportives et artistiques, les enfants acquièrent l'esprit sportif, expriment leur créativité et adoptent un mode de vie sain.

Notre Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et notre Crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants permettent aux parents de réclamer jusqu'à

500 \$ par enfant de moins de 16 ans pour des activités sportives et des programmes comme le ballet, le hockey et le soccer, ou pour des activités artistiques et culturelles comme le dessin ou la musique.

Quand nous formions le gouvernement, nous avons doublé le Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants (CICPE) et l'avons rendu remboursable. Les parents peuvent maintenant profiter d'une nouvelle limite fixée à 1 000 \$. Le Crédit est remboursable à partir de l'année d'imposition 2015, augmentant ainsi les avantages pour les familles à faible revenu qui le réclameront cette année-là et les années suivantes.

Note importante : Le Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le Crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants sont en péril, car le gouvernement libéral reste vague sur les crédits d'impôt qu'il va éliminer.

CRÉDIT D'IMPÔT POUVANT
ATTEINDRE **500 \$**
POUR CHAQUE ENFANT DE
MOINS DE 16 ANS INSCRIT À UN
PROGRAMME ARTISTIQUE

CRÉDIT D'IMPÔT POUVANT
ATTEINDRE **1 000 \$**
POUR CHAQUE ENFANT DE
MOINS DE 16 ANS INSCRIT À UN
PROGRAMME SPORTIF

BAISSE D'IMPÔT POUR LES FAMILLES



Notre caucus conservateur a toujours tout mis en œuvre pour aider les familles canadiennes qui travaillent fort à joindre les deux bouts. C'est pourquoi nous avons créé la Baisse d'impôt pour les familles.

La Baisse d'impôt pour les familles offre un allègement fiscal pouvant s'élever à 2 000 \$ aux couples ayant des enfants de moins de 18 ans. Cette initiative permet au conjoint qui gagne le plus de transférer jusqu'à 50 000 \$ de son revenu imposable à son conjoint qui est dans une tranche d'imposition inférieure. Ainsi, tous les couples avec enfants sont traités équitablement par le régime fiscal canadien, assurant que ceux qui gagnent un revenu total similaire paient des impôts similaires.

On estime que la Baisse d'impôt pour les familles profite à plus de 1,7 million de familles au Canada.

ALLÈGEMENT FISCAL POUVANT ATTEINDRE **2 000 \$**
POUR LES COUPLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS



Un allègement fiscal pour les aînés

DOUBLEMENT DU MONTANT POUR REVENU DE PENSION



Les aînés canadiens ont travaillé fort et payé leur dû. C'est pourquoi, quand les Conservateurs étaient au pouvoir, ils ont offert de vraies réductions fiscales afin d'aider les aînés à garder une plus grande part de leur argent.

Les aînés ont non seulement payé leurs impôts, mais ils ont économisé pour leur retraite. Il y a des années, un crédit d'impôt non remboursable a été créé pour le revenu de pension s'appliquant à la première tranche de 1 000 \$ du revenu de pension admissible. Beaucoup de choses ont changé depuis, et c'est pourquoi les Conservateurs ont augmenté le montant maximal à 2 000 \$. Ainsi, les pensionnés font plus d'économies et voient une réelle différence.

DOUBLEMENT DU MONTANT POUR REVENU
DE PENSION À **2 000 \$**

AUGMENTATION DU MONTANT EN RAISON DE L'ÂGE



Les aînés canadiens ont travaillé fort pour préparer leur retraite. C'est pourquoi les Conservateurs ont augmenté le Montant en raison de l'âge quand ils formaient le gouvernement, aidant les aînés à revenu faible et moyen à garder plus d'argent afin de subvenir à leurs besoins.

Nous avons augmenté ce montant de 2 000 \$, offrant ainsi un plus grand soutien aux aînés canadiens. Le Montant en raison de l'âge permet aux aînés de réclamer jusqu'à 7 033 \$ dans leur déclaration de revenus de 2015, selon leur revenu net.

AUGMENTATION DU MONTANT EN RAISON DE L'ÂGE DE **2 000 \$**

AUGMENTATION DE L'ÂGE LIMITE POUR LA CONVERSION DES REER EN FERR



Les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont l'un des meilleurs moyens d'épargner pour l'avenir. Comme les cotisations à un REER ne sont pas imposables sous le maximum déductible au titre des REER, ces régimes sont un outil idéal pour planifier sa retraite. Cependant, la manière dont les REER sont structurés nuit à certains Canadiens. Même s'ils décident de travailler au-delà de l'âge de 69 ans, ils doivent convertir leur REER en un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et commencer à faire des retraits.

Les Conservateurs ont agi pour les Canadiens approchant de la retraite quand ils formaient le gouvernement. **Nous avons haussé l'âge limite pour convertir un REER en FERR de 69 à 71 ans.** Maintenant, plus de Canadiens ont la liberté de choisir le moment de convertir leur REER. Les Conservateurs pensent qu'il faut offrir des réductions fiscales aux aînés canadiens et leur permettre de faire leurs propres choix.

AUGMENTATION DE L'ÂGE LIMITE POUR CONVERTIR LES REER EN FERR DE **69 À 71 ANS**

FRACTIONNEMENT DU REVENU DE PENSION



Pour alléger le fardeau fiscal des pensionnés canadiens et pour assurer une équité, notre caucus conservateur a introduit le fractionnement du revenu de pension quand nous formions le gouvernement.

D'une manière générale, chaque contribuable canadien paie de l'impôt sur l'ensemble du revenu gagné. Le fractionnement du revenu permet aux résidents canadiens qui touchent un revenu de pension admissible d'allouer jusqu'à la moitié de ce revenu au conjoint (ou au conjoint de fait) avec qui ils habitent. De cette manière, les pensionnés et leur famille peuvent réduire considérablement leur fardeau fiscal.

Note importante : Le gouvernement libéral a été très clair – il va abolir le fractionnement du revenu des familles. Nous ne pouvons que supposer que cela met en péril le fractionnement du revenu de pension.

PARTAGEZ JUSQU'À LA MOITIÉ DE VOTRE REVENU DE PENSION AVEC VOTRE CONJOINT (OU CONJOINT DE FAIT) ET RÉDUISEZ VOTRE FARDEAU FISCAL



Un allégement fiscal pour les propriétaires fonciers

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE HABITATION



Les frais associés à l'achat d'une première habitation peuvent s'accumuler rapidement. Pour aider les Canadiens à supporter ces coûts, notre caucus conservateur a créé le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation quand nous étions au pouvoir. Ce crédit permet aux Canadiens d'économiser jusqu'à 750 \$ sur les habitations admissibles achetées après le 27 janvier 2009.

Les propriétaires fonciers actuels qui ont droit au Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) peuvent également réclamer le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation s'ils achètent une propriété plus accessible ou plus fonctionnelle. Ce crédit s'applique également à ceux qui achètent une habitation pour un proche (liens du sang, conjoint, conjoint de fait ou adoption) qui a droit au CIPH.

ÉCONOMISEZ JUSQU'À **750 \$** SUR LES HABITATIONS

RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ



Pour de nombreuses personnes qui achètent ou construisent une première habitation, le plus difficile peut être d'économiser pour la mise de fonds. Afin d'aider les Canadiens à financer leur premier grand achat, notre caucus conservateur a augmenté le montant que les Canadiens peuvent retirer de leur Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour payer la mise de fonds.

Nous avons également fait passer à 25 000 \$ le montant maximal que les Canadiens peuvent retirer de leur REER pour acheter une propriété.

AUGMENTATION À **25 000 \$** DU MONTANT MAXIMAL POUVANT ÊTRE RETIRÉ D'UN REER POUR ACHETER UNE PREMIÈRE HABITATION





Un allègement fiscal pour les travailleurs

et les créateurs d'emplois

CRÉDIT POUR L'EMPLOI VISANT LES PETITES ENTREPRISES



Les petites entreprises aident à stimuler l'économie canadienne. C'est pourquoi notre caucus conservateur a créé le Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises quand nous étions au pouvoir. Les charges sociales des entreprises payant des cotisations d'assurance-emploi de 15 000 \$ ou moins diminueront de 15 % en 2015 et en 2016.

Cela repose sur notre solide bilan de soutien aux petites entreprises. En fait, grâce aux mesures d'allègement fiscal prises par les Conservateurs, une petite entreprise type ayant un revenu imposable de 500 000 \$ fait des économies annuelles d'environ 28 600 \$.

Plus de 780 000 entreprises devraient être admissibles au crédit en 2015 et en 2016.

LES CHARGES SOCIALES DES ENTREPRISES PAYANT DES COTISATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI DE 15 000 \$ OU MOINS DIMINUERONT DE 15 %

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS D'APPRENTIS



Dans le but d'aider les entreprises qui veulent tirer profit de chaque dollar tout en continuant à employer des gens de métier en formation, les Conservateurs ont instauré le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis quand ils formaient le gouvernement. Les employeurs qui embauchent un apprenti admissible pendant ses deux premières années de contrat d'apprenti (enregistré auprès d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial) peuvent recevoir un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 10 % du salaire versé à l'apprenti. Cela peut permettre à un employeur d'économiser jusqu'à 2 000 \$ par apprenti admissible.

Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le www.sceau-rouge.ca.

ÉCONOMIES D'IMPÔT POUVANT ATTEINDRE 2 000\$ PAR APPRENTI ADMISSIBLE POUR L'EMPLOYEUR

ALLÈGÈMENT FISCAL POUR LES PROPRIÉTAIRES DE PETITES ENTREPRISES, LES AGRICULTEURS ET LES PÊCHEURS



Quand une exploitation agricole, une petite entreprise ou une entreprise de pêche familiale passe d'une génération à la suivante, la propriété est assujettie à l'impôt sur les gains en capital. Auparavant, la première tranche de 500 000 \$ était libre d'impôt.

Notre caucus conservateur a augmenté cette exemption à 800 000 \$ quand nous formions le gouvernement. De plus, pour l'année d'imposition 2015, comme cette exemption est indexée en fonction de l'inflation, elle augmente à 813 600 \$.

AUGMENTATION DE L'EXONÉRATION CUMULATIVE DES GAINS EN CAPITAL POUR AIDER LES ENTREPRISES FAMILIALES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES



Partout au pays, de nombreuses communautés dépendent des pompiers volontaires en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence. Les courageux pompiers volontaires offrent leur temps et mettent leur vie à risque pour sauver les autres. De plus, ils engagent des dépenses.

Voilà pourquoi les Conservateurs ont créé le Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, applicable à un montant de 3 000 \$, à l'intention des pompiers volontaires qui effectuent au moins 200 heures de service par année. Cependant, la possibilité de réclamer l'exemption de 1 000 \$ sur les honoraires pourra toujours être choisie au lieu du crédit.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES SUR 3 000 \$ POUR 200 HEURES DE SERVICE

CRÉDIT POUR LES FRAIS DE REPAS DES CONDUCTEURS DE GRANDS ROUTIERS



Lorsque votre emploi consiste à parcourir les routes du Canada, les dépenses supplémentaires sont inévitables. Des repas à l'essence, les coûts s'additionnent rapidement. De façon générale, le régime fiscal canadien limite la déductibilité des frais de repas, de divertissement et autres à 50 %.

Quand ils étaient au pouvoir, les Conservateurs sont allés plus loin et ont augmenté la part déductible des frais de repas des conducteurs de grands routiers à 80 %. Les conducteurs de grands routiers peuvent garder plus d'argent pour le temps passé sur les routes canadiennes.

DÉDUCTION DE 80% DES FRAIS DE REPAS POUR LES CONDUCTEURS DE GRANDS ROUTIERS

DÉDUCTION POUR OUTILLAGE DES GENS DE MÉTIER



Les travailleurs de la construction et les gens de métier ont besoin d'outils pour effectuer leur travail au quotidien. Souvent, ces Canadiens qui travaillent fort doivent payer cette dépense de leur propre poche. Voilà pourquoi les Conservateurs ont instauré une déduction pour outillage quand ils étaient au pouvoir, ce qui aidera les gens de métier à économiser.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES VOLONTAIRES PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

Dans le but de reconnaître également la précieuse contribution des volontaires qui réalisent des activités terrestres, aériennes et maritimes de recherche et de sauvetage, notre caucus conservateur a créé le Crédit d'impôt pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage.

Nous avons créé ce crédit d'impôt non remboursable de 15 % sur un montant de 3 000 \$. Cela représente un crédit de 450 \$.

CRÉDIT D'IMPÔT DE **450 \$** POUR LES VOLONTAIRES EN RECHERCHE ET SAUVETAGE

RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS COLLECTIFS

Il est difficile d'épargner pour la retraite, surtout pour ceux qui n'ont pas de régime de pension au travail. Dans le but d'aider les millions de Canadiens qui sont dans cette situation, notre caucus conservateur a créé les Régimes de pension agréés collectifs (RPAC) quand nous étions au pouvoir. Les RPAC sont une option de pension accessible, à grande échelle et à faible coût pour les employeurs, les employés et les travailleurs autonomes.

MONTANT CANADIEN POUR L'EMPLOI

Le fait d'avoir un emploi peut entraîner une série de dépenses liées au travail, notamment l'achat d'un ordinateur, d'un uniforme et d'autres fournitures. Pourquoi celles-ci devraient-elles pénaliser les Canadiens qui travaillent fort ?

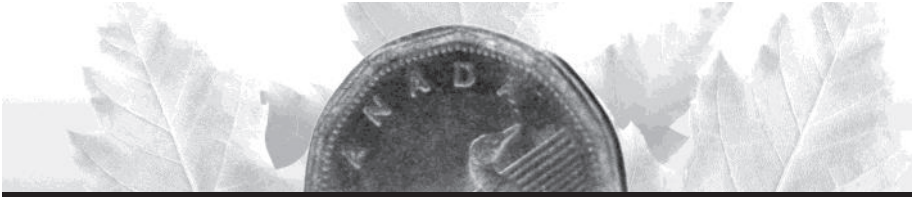
C'est pourquoi les Canadiens peuvent profiter du crédit canadien pour l'emploi. La plupart des salariés, à l'exception des travailleurs autonomes, auront droit à un crédit d'impôt non remboursable pouvant s'élever à 1 146 \$ en 2015.

CRÉDIT POUR DÉPENSES LIÉES AU TRAVAIL POUVANT ATTEINDRE **1 146 \$**

PRESTATION FISCALE POUR LE REVENU DE TRAVAIL

Pendant trop longtemps, nombre de Canadiens qui dépendent de l'aide sociale ont rencontré de grands défis au moment de réintégrer le marché du travail. Les Conservateurs ont agi avec la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) quand ils formaient le gouvernement. Cette prestation est un crédit d'impôt remboursable visant à augmenter les gains des travailleurs à faible revenu pour qu'ils ne soient pas pénalisés lorsqu'ils trouvent un emploi.

Dans le cas des personnes handicapées à faible revenu, qui sont confrontées à des obstacles encore plus grands lorsqu'elles souhaitent intégrer le marché du travail, la PFRT accorde un supplément.



À vous la parole !

Le Gouvernement du Canada a récemment annoncé la fin des frappes aériennes de ses CF-18 contre le groupe armé État islamique. Devant ce désengagement du gouvernement libéral, vous sentez-vous toujours en sécurité ici au Canada?

OUI

NON

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau a annoncé son choix irresponsable de ne pas poursuivre nos efforts afin d'équilibrer le budget, hypothéquant ainsi l'avenir de notre pays et de nos enfants. Selon vous, cette politique est-elle digne d'un gouvernement responsable?

OUI

NON

Nom _____

Code Postal _____

Adresse _____

Téléphone _____

Ville _____

Courriel _____

SCELLEZ

PLIEZ ICI ,COLLEZ, POSTEZ

JACQUES GOURDE, DÉPUTÉ FÉDÉRAL
Lévis-Lotbinière



SE POSTE
SANS TIMBRE

**CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0A6**

